



Questions ?

REVENDICATIONS D.P

QUESTIONS JUIN 2017

Réponses !

- 1. Restructuration** : Lors de l'absence des RUAP, quelles sont les dispositions prises par la Direction pour prévenir les salariés en production de l'attribution de la pause chaleur ?

Réponse de la Direction : Un affichage de la température est prévu sur les écrans de production. Les informations concernant l'attribution de la pause chaleur sont communiquées oralement par le manager. Mr Bonnichon va voir avec Mr Vicherat pour que les CQPM puissent avoir un accès au PC en l'absence du RUAP pour savoir s'il y a une pause chaleur.
- 2. Injection** : Quand la Direction compte-t-elle revoir sa position concernant le remplacement des opérateurs pendant les pauses ? Pourquoi ne pas remettre un « opérateur volant » ?

Réponse de la Direction : Mr Bonnichon explique qu'une équipe standard est généralement constituée de 9 à 10 personnes en fonction du programme. Cela équivaut à 360 minutes de pauses à répartir. Un opérateur volant serait en sous charge de travail, et du fait de l'amplitude horaire il ne pourrait pas travailler sur les deux équipes. Donc cette solution n'est pas possible.
- 3. Echangeurs** : Le personnel PTC est insatisfait sur les productions X10BC. Ils n'arrivent pas à atteindre les quantités. Les méthodes ont fait une analyse au mois de novembre. Vu que ce service n'a pas été impacté par le PSE, le personnel ne comprend pas pourquoi il n'y a toujours pas de réponse. Le secteur PTC aimerait connaître la date de présentation du résultat.

Réponse de la Direction : Mr Bonnichon dit que les gens ont raison de s'impatienter et explique que ce point n'a pas été traité par les Méthodes. Une réponse sera fournie le mois prochain.
- 4. PTC** : Suite à la question 8 du mois de mai, aucun technicien n'a encore eu connaissance de l'avenant qui devrait être proposé. Cela ne devait pas être fait début juin ?

Réponse de la Direction : Mr Bonnichon dit que cela sera fait le mois prochain. S'il y a des techniciens qui veulent avoir des informations, qu'ils aillent demander à la Direction.
- 5. PTC** : Au vu de la chaleur, un salarié peut-il venir travailler en short ?

Réponse de la Direction : Mr Bonnichon explique que le short n'est pas autorisé pour des raisons de sécurité. Néanmoins le port du bermuda est autorisé à condition qu'il couvre le genou.
- 6. Montage** : Est-il prévu d'étendre le système de rafraichissement aux autres halls de montage ?

Réponse de la Direction : Mr Bonnichon dit qu'il n'est pas prévu d'étendre le système de rafraichissement aux halls de montage.

Cas Particuliers